

MFP-News



AG SPÉCIALE RAPPROCHEMENT MFP/FNMF



UNE ORIENTATION POLITIQUE ÉVIDENTE

Le rapprochement avec la FNMF s'impose aux acteurs mutualistes. Les raisons sont tout aussi multiples qu'évidentes. Plus que jamais, pour que l'influence soit plus forte, il est essentiel d'agir ensemble pour peser sur les problématiques liées à la Fonction publique. La finalité est donc de rassembler les mutuelles protégeant des agents publics pour recréer un espace de travail le plus structurant possible. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de placer la défense des intérêts des personnels avant les enjeux concurrentiels et ainsi mieux répondre aux enjeux de santé et aux nouveaux besoins sociaux auxquels les agents sont confrontés. En ce sens, le comité de suivi des travaux a construit un projet

politique pour commencer à densifier les coopérations entre les deux fédérations avec, à l'appui, une cartographie des missions communes : l'influence auprès des décideurs politiques, la participation au débat public, les événements, les partenariats, les campagnes de communication et d'information, la formation et l'animation du réseau militant, les études et analyses prospectives, la vie des instances et ainsi la relation entre les membres... la gestion du Règlement Fédéral Hospitalier est la seule activité qui ne sera pas reprise en tant que telle par la FNMF (en raison de l'abandon du Conventionnement Hospitalier Mutualiste).

“
la MFP se trouve à un tournant historique pour prendre une décision ouvrant une orientation politique irréversible ! Dans le prolongement des travaux engagés depuis plusieurs années, chacune des mutuelles du tour de table MFP est aujourd'hui sollicitée pour décider du rapprochement avec la FNMF

Serge Bricchet - Président

Verbatim des délégués (extraits)

“ Il est essentiel de continuer à travailler dans un mouvement uni et non épars.

“ Le projet politique de rapprochement MFP/ FNMF fait consensus dans les instances à l'heure où la défense de la protection sociale complémentaire des personnels publics doit aller au-delà des intérêts concurrentiels.

“ Le comité de pilotage et les élus qui y ont œuvré ont abouti à

un projet politique solide dans un calendrier contraint. Le projet est responsable tant au niveau social qu'au niveau politique.

Nous devons unir nos voix et non les disperser.

“ Nous continuons à craindre une dilution de la voix Fonction publique au sein de la FNMF. Il faudra être vigilant pour conserver cette spécificité au sein de la Fédération.

L'accompagnement social n'est

pas programmé par la FNMF, tel qu'il existe aujourd'hui à la MFP. Demain, il devra trouver sa place au sein de la fédération.

“ Nous souhaitons une collégialité de nos actions, essentielle pour nos adhérents.

“ Il faut construire une parole mutualiste unifiée en pleine période de réforme de la PSC des agents publics.

L'assemblée générale du 12 juillet s'ouvre pour valider la décision de rapprochement des structures MFP et FNMF par la combinaison de leurs activités et la constitution à terme d'un conseil des groupements mutualistes protégeant des agents publics.

UN CONTEXTE STRATÉGIQUE INCONTOURNABLE

L'environnement mutualiste est confronté à de profondes transformations depuis des années, avec des évolutions stratégiques, réglementaires et techniques majeures.

La réforme de la protection sociale complémentaire qui bat son plein dans la Fonction publique sera prochainement mise en œuvre. Elle risque de rebattre les cartes de l'existant, d'accentuer la concurrence entre acteurs mutualistes et accroître le développement des groupes de protection sociale.

Les activités portées par la MFP doivent ainsi être réinterrogées dans un cadre plus large et plus contraint.

De plus, la voix des personnels

publics, portée par le mouvement mutualiste fonctionnaire, est aujourd'hui dispersée dans des mutuelles qui ne sont pas toutes regroupées au sein de la MFP. La légitimité de l'action collective est ainsi fragilisée !

Didier Quercioli, secrétaire général rappelle que « face à ces questionnements, nous avons dû anticiper le devenir de notre ensemble, afin de ne pas subir les impacts des décisions de l'environnement et savoir agir avant tout en responsabilité dans l'intérêt des agents publics. Mener cette réflexion avec la FNMF, c'est mettre en avant les atouts et les réalisations d'une MFP toujours forte, présente, légitime et reconnue, et renforcer la famille mutualiste ».

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL CONCERTÉE

La MFP et la FNMF ont mis en place une méthode de travail commune pour traiter le dossier de rapprochement. Sous l'égide des Présidents des deux fédérations, un comité de pilotage a été constitué. Il rassemble des délégations d'administrateurs conduites par les deux secrétaires généraux pour mener conjointement et politiquement les travaux et faire des propositions concrètes aux instances.

Le comité s'est réuni sept fois entre janvier et avril 2022. Il a permis d'approfondir la connaissance réciproque

des deux entités (objet social, orientations stratégiques, cartographie des missions...), définir un projet politique, travailler à des scénarii de rapprochement allant de la coopération renforcée à la combinaison des deux structures... Dans ce prolongement, un comité de suivi des travaux sera mis en place dès la rentrée de septembre 2022 pour étudier tous les axes nécessaires au rapprochement (gouvernance, RH, finances, métiers...). Les préconisations de ce comité seront portées régulièrement en instances MFP et FNMF pour ajustements et prises de décisions nécessaires.



Enjeux à venir

L'orientation politique du projet validé par les instances implique deux engagements forts pour les personnels MFP et le conventionnement hospitalier.

Pour les personnels MFP : Notre responsabilité d'employeur implique que tous les efforts seront consacrés pour garantir à chacune et chacun des salariés un emploi ou une solution d'employabilité ». Les mutuelles du tour de table MFP, par la voix de leurs Présidents, ont confirmé que chacune prendrait sa part de responsabilité. Serge Bricchet insiste sur le fait que « les salariés MFP ont des savoirs, des

compétences, de l'expérience, et cela doit rester au service du mouvement mutualiste et des adhérents ».

Pour le conventionnement RFH :

La gestion du conventionnement hospitalier MFP est un dossier spécifique car l'activité ne sera pas reprise par la FNMF. En effet, la Fédération a décidé de cesser toute activité de gestion du conventionnement fin 2019. Cette décision est irréversible puisqu'il a été considéré que le travail opérationnel de gestion des conventionnements

relevait directement des opérateurs mutualistes. Ainsi, le rapprochement MFP/FNMF ne pourra emporter cette activité de gestion.

Au regard des évolutions structurelles de notre paysage mutualiste, il faut donc construire un nouveau dispositif pérenne et cohérent, adapté aux évolutions réglementaires. Selon Didier Quercioli « l'évolution de la MFP ne doit pas signifier la perte d'un service essentiel pour nos mutuelles et nos adhérents. L'ensemble de notre

communauté mutualiste agira donc en ce sens ».

Trouver une solution de sortie pour cette activité et ses personnels au sein de l'environnement mutualiste est un engagement fort de la MFP et de ses membres. Il faudrait idéalement les transférer dans une structure mutualiste, en amont du rapprochement avec la FNMF.

Les premiers contacts sont en cours avec les mutuelles et les différents travaux sont engagés



Notre responsabilité d'employeur implique que tous les efforts seront consacrés pour garantir à chacune et chacun des salariés un emploi ou une solution d'employabilité si elle ou il le désire.

L'ensemble des mutuelles du tour de table MFP par la voix de leur président, prendra sa part de responsabilité.

Didier Quercioli - Secrétaire général

AG du 12 juillet 2022 : résolution soumise au vote

TEXTE :

Après avoir pris connaissance des documents, concernant le scénario de rapprochement de la MFP et de la FNMF porté par le Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré,

Approuve le scénario proposé, consistant en un rapprochement de la MFP et de la FNMF par la combinaison de leurs activités communes et la création, au sein de la FNMF, d'un conseil dédié aux problématiques de protection sociale des agents publics, actifs et retraités et de leur famille (le « Conseil »),

Décide en conséquence, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la FNMF du 6 septembre 2022 d'une résolution identique à la présente résolution :

■ que sera mise en place, dès l'automne 2022, une coopération renforcée entre les deux fédérations devant aboutir, au 30 juin 2024, à leur rapprochement conformément au cadre défini ci-après et selon des modalités restant à affiner dans le cadre de groupes de travail communs

aux deux fédérations.

■ que le cadre dans lequel devront s'inscrire les travaux de construction du rapprochement intègrent impérativement les « composantes socle » suivantes :

- la combinaison des activités des deux Fédérations portera sur l'ensemble de leurs activités communes. L'activité de conventionnement hospitalier de la MFP, ne s'effectuera donc pas au sein de la FNMF mais au moyen d'un(de) partenariat(s) à trouver par la MFP au sein de l'environnement mutualiste, en amont du rapprochement ;

- tous les efforts seront déployés par la MFP et la FNMF afin que chaque salarié de la MFP relevant des activités communes puisse se voir proposer soit un emploi soit, s'il en fait la demande, une solution professionnelle adaptée à sa situation ; pour sa part la MFP s'engage à une démarche similaire envers ses salariés relevant des activités non communes ;

- tous les efforts seront déployés pour garantir la neutralité budgétaire pour la FNMF ;

- le rapprochement induira, lors de sa réalisation, la disparition de la MFP, selon des modalités juridiques restant à définir ;

- les statuts et/ou le règlement intérieur de la FNMF seront modifiés en tant que de besoin, au plus tard lors de la réalisation effective du rapprochement au 30 juin 2024 afin d'y intégrer des dispositions consacrées au Conseil susvisé ;

- des réflexions et travaux seront menés avec pour ambition de maintenir une animation militante sur les territoires, en lien avec les Unions Régionales de la FNMF, et assurer ainsi la prise en compte des problématiques de la Fonction publique sur tous les territoires.

Mandate le Conseil d'Administration pour organiser et conduire les travaux nécessaires à l'aboutissement du rapprochement, conformément au cadre et au calendrier définis ci-avant en respectant, selon les formes d'usages et de droit, les règles d'information et de consultation des Instances Représentatives du Personnel.

Décide que le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale de 2023, de l'avancée des travaux relatifs au rapprochement.

L'assemblée générale adopte le rapprochement MFP/FNMF avec 96% de votes favorables

Résultat des votes :

- 147 POUR
- 3 ABSTENTIONS
- 6 CONTRE

Cette résolution adoptée ce jour par la MFP sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la FNMF le 6 septembre 2022

DECISION HISTORIQUE POUR UN NOUVEL HORIZON 2024

Serge Bricchet a clôturé l'assemblée générale en posant un regard positif et assuré sur l'avenir qui s'ouvrirait au mouvement mutualiste fonctionnaire : « C'est un vote historique et solennel pour la MFP. Il entérine une vision et un projet politique ambitieux... l'ambition de faire plus et mieux ensemble en rassemblant le mouvement mutualiste fonctionnaire éclaté entre la MFP et la FNMF ».

Une fois la validation de cette résolution par la FNMF, le 6 septembre prochain, la déclinaison du projet, ainsi décidé, s'organisera

concrètement, opérationnellement et politiquement. Le président a insisté sur tous les aspects de mise en oeuvre du dossier « Je remercie par anticipation tous ceux qui vont travailler pour mettre en œuvre cette décision. Toutes les attentions seront portées au dossier RH, sans exceptions. Le réseau militant MFP devra aussi être traité sous la responsabilité du secrétaire général ». Il a enchaîné en insistant sur « une décision responsable que nous devons acter sans autre alternative possible, au vu de l'environnement en pleine évolution ».

Quant à la crainte de dilution de la voix Fonction publique au sein de la FNMF, Serge Bricchet a été très clair. « Cette crainte est compréhensible et elle doit être traitée par la force de l'exemple. Les problématiques de protection sociale sont globales et ne s'arrêtent pas aux seules frontières de la Fonction publique. Quand nous portons avec conviction et détermination une protection sociale complémentaire mutualisée pour les agents publics, nous la portons in fine pour tous les citoyens de notre pays. De même, quand nous nous battons pour des dispositifs

complets d'accompagnement social, nous le faisons pour tous. Lorsque nous révélons et dénonçons les fragilités des personnels publics, c'est pour réaffirmer que la santé des agents publics fait celle des services publics et pour montrer qu'une bonne couverture sociale permet notamment aux agents de remplir efficacement leurs missions de services aux citoyens ». Le message est clair. L'identité Fonction publique ne pourra qu'être renforcée dans le nouveau cadre et la nouvelle gouvernance qui s'ouvriront demain.

- **22 JUIN 2022**
Projet adopté par le conseil d'administration MFP
- **12 JUILLET 2022**
Projet adopté à plus de 97% des voix par l'assemblée générale MFP
- **6 SEPTEMBRE 2022**
Présentation du projet à l'assemblée générale FNMF
- **AUTOMNE 2022**
Engagement des travaux opérationnels pour une coopération renforcée avec la FNMF
- **30 JUIN 2024**
Date de prise d'effet politique du rapprochement MFP/FNMF